

Comme résultat des améliorations constantes et inévitables dans le mode d'exploitation forestière, telles que l'extension des terres occupées et le progrès des facilités de transport, la rareté plus grande des produits forestiers et une demande toujours grandissante pour ces produits, provenant du développement de l'industrie et de la découverte d'autres usages pour le bois; l'amélioration dans les méthodes, l'outillage et les machines employées dans les opérations forestières ainsi que les transformations des produits forestiers, une partie de ces forêts aujourd'hui inaccessibles deviendront tôt ou tard commercialement exploitables. De la superficie boisée accessible, il est estimé que 442,354 milles carrés fournissent du bois tendre; 221,138 milles carrés, du bois tendre et du bois dur; et 105,971 milles carrés, du bois dur ou des arbres feuillus.

Au Canada pris dans son ensemble 10.5 p.c. environ de toutes les forêts ont été consacrées en permanence à la production forestière.

De la superficie totale des forêts, environ 8.5 p.c. ont été concédées en permanence à des particuliers ou à des corporations qui les possèdent en franc-alleu. La Couronne détient 13.3 p.c. de la superficie, mais le droit de coupe a été concédé par contrat ou licence. Jusqu'à date, 78.2 p.c. restent inaliénées. On peut dire que 91.5 p.c. des forêts du Canada sont encore la propriété de l'Etat ou ne sont soumises qu'à quelques privilèges temporaires concédés aux détenteurs de limites, mais peuvent en aucun temps être replacées sous le contrôle du gouvernement et consacrées à la production forestière.

Volume de bois en futaies.—En 1938, le volume de bois en futaies au Canada était estimé à environ 273,656 millions de pieds cubes, dont 222,076 millions de pieds cubes d'essences résineuses et 51,580 millions de pieds cubes de bois feuillu. C'est la dernière estimation officielle. Il est encore plus difficile de diviser les forêts en bois marchand et en bois inaccessibles ou d'exploitation non profitable, parce que la qualité marchande du bois dépend non seulement du site, mais aussi de la densité des futaies, de la demande pour certaines essences ou qualités et des règlements gouvernant l'abatage. Des forêts peu denses mais couvrant de très grandes étendues peuvent contenir de très grandes quantités de bois et, cependant, n'être pas d'une exploitation profitable. Pour certaines espèces, comme le tremble et le bouleau blanc, qui forment les trois quarts des bois durs, la demande est très faible et, pour cette raison, ces essences ne peuvent être considérées comme de qualité marchande, bien que très souvent leur site soit très accessible.

En juin 1929 fut tenue à Ottawa une conférence entre les autorités forestières du Dominion et des provinces, à laquelle il fut décidé d'entreprendre un inventaire national des ressources forestières du Canada, chaque gouvernement faisant les relevés nécessaires des terres sous sa juridiction. Cet inventaire a pour but d'établir des données définitives sur l'épuisement des forêts par l'exploitation, le feu, les insectes, etc., et sur leur récupération. Le Service Forestier du Ministère des Mines et Ressources agit comme pivot central de cet inventaire national et, en outre de colliger et compiler les données fournies par les autorités provinciales, il fait directement l'inventaire des Provinces des Prairies et des Maritimes. Les relevés du Manitoba et du Nouveau-Brunswick sont terminés; celui de la Nouvelle-Ecosse est commencé; on recourt à la photographie aérienne pour la cartographie de la forêt et l'estimation volumétrique du bois debout. Le service fédéral fait aussi des relevés pour déterminer l'élément de récupération des forêts et poursuit des travaux de recherches en sylviculture à des stations expérimentales dans le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta.